



Conseil

Distr. limitée
29 mai 2009
Français
Original : anglais

Quinzième session
Kingston (Jamaïque)
25 mai-5 juin 2009

Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins sur les questions financières et budgétaires

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,

Ayant pris connaissance de la recommandation de la Commission des finances¹,

Recommande que l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins :

- a) *Demande instamment* aux membres de l'Autorité de verser leurs contributions au budget de l'Autorité intégralement et dans les délais prévus;
- b) *Lance un appel* aux membres de l'Autorité pour qu'ils versent dès que possible leurs contributions non acquittées au budget de l'Autorité au titre d'exercices antérieurs, et prie le Secrétaire général de poursuivre, selon qu'il lui conviendra, ses efforts pour recouvrer ces montants dus;
- c) *Encourage* les observateurs qui assistent et participent aux réunions de l'Autorité à verser des contributions volontaires au budget et au Fonds de dotation ou au Fonds de contributions volontaires de l'Autorité;
- d) *Prenne note avec gratitude* des efforts faits par le Secrétaire général pour réaliser des économies dans le budget de l'Autorité durant l'exercice 2009-2010;
- e) *Nomme* PricewaterhouseCoopers commissaire aux comptes indépendant pour 2009 et 2010;
- f) *Recommande* d'augmenter le Fonds de roulement comme il est indiqué au paragraphe 19 du rapport de la Commission des finances¹;
- g) *Demande* à la Commission des finances de faire à sa prochaine réunion des recommandations quant au niveau approprié du Fonds de roulement.

¹ ISBA/15/A/5-ISBA/15/C/6.

*141^e séance
29 mai 2009*
